

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DGRI 9 Subvention (2 000 euros) à l'association Paris Jazz Club (1^{er}) pour le festival French Quarter à New-York.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 27 janvier 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris Jazz Club ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'Association Paris Jazz Club (n° simpa 6164 ; dossier 2015_04824), sise 39, rue des Lombards, 75001 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO